

de BUT en BLANC

Bulletin
du Syndicat
National
des Infirmiers (e) s
Conseiller (e) s
de Santé



Académie de Normandie. ROUEN

Octobre 2022

EDITORIAL



Pour nous joindre :

Co-secrétaires académiques

Anne-Gaëlle SALMON

06 81 36 53 96

Dominique SAINT MARTIN

06 20 43 63 69

snicsrouen@gmail.com

Trésorière académique :

Florence FLEURY

flosnics@gmail.com

Site internet académique :

<https://rouensnics.jlmdo.com>

Sommaire :

Page 1 : Editorial

Page 2 : Actualités et RIS

Page 3 : Elections Professionnelles

Page 4 : Infos diverses

Pages 5 et 6: Bulletin d'adhésion

2022-2023

Cher.e.s collègues,

L'année scolaire 2022.2023, s'annonce très active et riche en évènements.

Le dérèglement climatique sur le devant de la scène, la réforme des retraites qui s'accélère, dans un déni total de dialogue social de la part du gouvernement en place et la COVID-19, toujours d'actualité.

Le 25 Août dernier, c'est le président Emmanuel Macron qui s'est exprimé, lors de la réunion de rentrée des recteurs, pour annoncer ses projets pour l'Ecole dans les 5 ans à venir, la poursuite des réformes et tout particulièrement celle des lycées professionnels.

A l'Education Nationale, le Ministre a fait des annonces sur le salaire des enseignants pendant l'été, quid des autres personnels ?

La menace d'une externalisation de la santé scolaire vers la territoriale reste très préoccupante.

La fin du premier trimestre marquera un temps fort pour notre profession d'infirmière au sein de l'Education Nationale, puisqu'il s'agira d'élire nos représentants professionnels début Décembre 2022.

Le travail syndical du Snics.Fsu se poursuit, la mobilisation de chaque militante pendant le premier trimestre de cette année scolaire sera nécessaire pour gagner ensemble !

Le bureau académique Rouen.

Actualités et RIS

Congrès académique du 29 Septembre 2022

La fusion CAEN et ROUEN se poursuit dans le cadre de la grande académie de Normandie.

Ce congrès s'est déroulé à Val de Reuil au lycée Marc Bloch, en présentiel pour le périmètre de Rouen et en visio-conférence pour les collègues de Caen.

Une journée riche en informations et en échanges avec Sylvie MAGNE, secrétaire générale adjointe du Snics FSU.

.....

Les travaux et dossiers en cours du Snics FsU

- L'obtention de la totalité du Ségur pour les INFENES
- Le projet Master pour les INFENES
- La catégorie « A » type pour les INFENES
- L'application « Lien » pour une utilisation correcte et adaptée
- Le BO sur les soins et les urgences du 06/01/2000

.....

Education à la sexualité

Une enquête avait été menée par l'IGAS en 2021 (Inspection Générale des Actions de Santé)

Suite à l'enquête, un rapport a été transmis à la DEGESCO dans lequel la participation et le travail d'éducation à la santé des INFENES n'est pas valorisé au profit des associations sous contrôle des ARS.

Voir la nouvelle circulaire

NOR: MENE2228054

Circulaire du 30-9-2022

MENJ- DGESCO C2-2

Réunions d'informations Snics FsU

Lundi 05 Décembre 2022

9h à 12h

3 options de lieux s'offrent à vous

Collège la Belle Etoile

Montivilliers 76290

.....

UFR des Sciences et Techniques

Saint Etienne du Rouvray 76800

.....

Lycée Modeste Leroy

Evreux 27000

Le SNICS FSU compte sur votre présence !

Ces réunions vous permettent d'accéder à l'actualité de la profession infirmière au sein de l'Education Nationale et de partager entre collègues.



Elections professionnelles 2022



Les élections professionnelles auront lieu du 1^{er} au 8 Décembre 2022 par vote électronique. Elles permettent aux agents de la fonction publique d'élire leurs représentants aux différentes instances qui concernent leur profession.

Pour la première fois, la liste est commune INFENES et AS et les instances sont en baisse dans les académies.

Ces deux paramètres sont à prendre en compte et les résultats de ces élections seront très observés car ils révéleront la représentativité syndicale au niveau national.

Le vote électronique nécessite plusieurs manœuvres (création d'un espace numérique, mot de passe) puis vote.

Vous serez appelés à voter pour élire les représentants aux commissions administratives paritaires (CAP) aux Comités Sociaux Académiques (CSA) et au Comité Technique Ministériel (CTM) dans lequel une collègue du bureau national du Snics FSU est éligible.

Le Snics Fsu vous invite à appeler à voter et à faire voter !

Date à retenir...

Le Jeudi 24 Novembre 2022, le Snics Fsu organisera un webinaire commun : infirmières et assistantes sociales.

Voter pour le Snics FSU, c'est voter pour un syndicat actif et majoritaire au sein de l'Éducation Nationale.

Pour exemple, le Snics Fsu a pu faire aboutir, le report de la généralisation de l'application « Lien » qui était prévu à la rentrée 2022.2023.

Dans l'académie de Normandie, la parole des infirmières c'est le Snics FSU, qui siège au Comité Technique Administratif (CTA) ainsi qu'aux différentes commissions, telles que la commission de réforme.

Les infirmiers portent la parole des infirmiers !

Dans un contexte d'affaiblissement du service public et des droits des fonctionnaires, sans vos votes, l'Administration ne tiendra pas compte de la parole des agents et passera en force !

Le Snics Fsu poursuit ses mandats et ses combats pour la défense de notre profession ! (application Lien, formation niveau master pour le A type, décentralisation, la totalité du Ségur...)

L'obtention de la catégorie A en 2012 c'est une victoire du Snics.Fsu !

INFORMATIONS DIVERSES



COVID-19

L'épidémie remonte depuis septembre. Pour le moment, l'application du niveau 1 (vert) du protocole sanitaire reste en vigueur.

Les collègues non vaccinés ne peuvent réintégrer leur poste, qu'après avoir contracté le Covid, pour une période de 6 mois qui suit la contamination uniquement.

Pour rappel : Les INFENES ne doivent pas faire le tracing, cette tâche incombe aux chefs d'établissements.

Application « LIEN »

Grâce à la pugnacité et à la vigilance du Snics Fsu pendant l'été, suite à l'arbitrage officiel du directeur général de la DEGESCO, **le logiciel « SAGESSE » reste le logiciel officiel de référence pour l'année scolaire 2022.2023.**

Et « LIEN » est un outil expérimental, accessible pour les volontaires.

Ces directives ministérielles ont été transmises aux recteurs. A charge de nos collègues ICT de transmettre cette information sur les BEF de l'académie.

Concernant l'application «LIEN » des groupes de travail doivent reprendre au Ministère, pour en améliorer le fonctionnement, en particulier la sécurité de l'outil vis-à-vis du secret professionnel et son côté chronophage (nombre de clics à effectuer à chaque passage élève).

NBI Handicap

Un groupe de travail devait avoir lieu en Juin 2022 mais il a été annulé par l'Administration sans report de date.

Le Snics Fsu normand a adressé un courrier au secrétaire général le 19 Septembre 2022 car c'est en Octobre que les chefs d'établissements reçoivent le document nécessaire à la remontée du nombre d'élèves en situation de handicap.

Pas de retour, à ce jour, de la part de l'Administration.

Dès la nomination du nouveau secrétaire général, le Snics Fsu normand sollicitera une audience.

BO du 06/01/2000 sur le protocole national des soins et des urgences en EPLE

Pour rappel : ce BO est la référence en vigueur pour le fonctionnement quotidien de nos infirmeries, notamment en ce qui concerne la délivrance des médicaments.

« Loi n°83.634 du 13 juillet 1983 article 28 (relative à l'obligation d'obéissance hiérarchique) impose aux fonctionnaires de respecter les lois et les règlements de toute nature »

Bulletin d'adhésion 2022-2023

Bulletin à envoyer en priorité à la secrétaire départementale ou académique du SNICS-FSU

**Florence FLEURY, 10 rue Eugène BOUDIN 76120 GRAND QUEVILLY
flosnics@gmail.com**

(*) *Cocher la case correspondante à votre situation*

Académie : Département :

Mme M.

Nom : Prénom :

Date de naissance :

Adresse personnelle :

Code postal /Ville :

Téléphone :

Adresse mail personnelle :

Numéro d'identification de l'établissement -RNE- :

Nom établissement d'affectation :

Adresse établissement :

Mail administratif :

Grade : Échelon : Date de la dernière promotion : Date du D.E. :

Ancienneté Fonction Publique (AGS) : Ancienneté Éducation nationale :

Situation(*) : Titulaire Stagiaire Contractuel.le Vacataire Disponibilité Retraite

Quotité de temps partiel : (*)Internat Externat

Sous quelle forme souhaitez-vous recevoir la Publication FSU (*) : Papier Numérique

MODE DE PAIEMENT (*) :

par **chèque** à l'ordre du SNICS FSU

par **prélèvements automatiques** : **2 OPTIONS** : remplir impérativement le formulaire de prélèvement SEPA au dos :

- **Reconductibles, paiement échelonné sur 12 mois sans avoir de démarche à faire d'une année sur l'autre.**

Chaque année, je recevrai un mail qui me permettra de reconduire ou de suspendre mon adhésion pour la nouvelle année scolaire et d'apporter les corrections nécessaires à ma situation. Tout au long de l'année, je peux me désabonner en écrivant à adhesion@snics.org.

- **Non reconductibles en 1, 2, 3, 4, 5, 6 fois (*)** à 1 mois d'intervalle validés pour l'année scolaire en cours ; le nombre de prélèvements pourra être ajusté pour que le dernier ait lieu en août.

En adhérant, j'accepte de fournir au SNICS les informations nécessaires à l'examen de ma carrière. Je demande au SNICS de me communiquer les informations académiques et nationales de gestion de ma carrière auxquelles il a accès via les informations fournies aux élus du SNICS par l'administration et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées dans les articles 26 et 27 de la loi du 6 janvier 1978 modifiée et au RGPD voir charte sur site : snics.org. Cette autorisation est reconduite lors du renouvellement de l'adhésion et est révocable par moi-même en m'adressant au SNICS, 46 avenue d'Ivry 75013 Paris ou à ma section académique.

Je règle ma cotisation de : €

A , le / / 20...

SIGNATURE :



Catégorie A - INFIRMIER.E GRADE 1

ECHELON	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
COTISATION à régler	108 €	116 €	123 €	129 €	135 €	143 €	151€	160 €	168 €	178 €
<i>COUT après crédit d'impôt</i>	36,72 €	39,44 €	41,82 €	43,86 €	45,90 €	48,62 €	51,34 €	54,40 €	57,12 €	60,52 €

Catégorie A - INFIRMIER.E GRADE 2

ECHELON	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
COTISATION à régler	117 €	124 €	131€	139 €	147 €	155 €	163 €	171 €	181€	190 €
<i>COUT après crédit d'impôt</i>	39,78 €	42,16 €	44,54 €	47,26 €	49,98 €	52,70 €	55,42 €	58,14 €	61,54 €	64,60 €

Catégorie B - INFIRMIER.E Classe Normale

ECHELON	1	2	3	4	5	6	7	8
COTISATION à régler	103 €	107 €	112 €	117 €	123 €	133 €	143 €	154 €
<i>COUT après crédit d'impôt</i>	35,02 €	36,38 €	38,08 €	39,78 €	41,82 €	45,22 €	48,62 €	52,36 €

Catégorie B - INFIRMIER.E Classe Supérieure

ECHELON	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
COTISATION à régler	126 €	130 €	138 €	145 €	151 €	156 €	160 €	163 €	167 €	172 €
<i>COUT après crédit d'impôt</i>	42,84 €	44,20 €	46,92 €	49,30 €	51,34 €	53,04 €	54,40 €	55,42 €	56,78 €	58,48 €

